

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AOÛT 2022
COMMUNE DE BAYEL

La réunion a débuté le 1 Août 2022 à 19H30 sous la présidence du Maire, Mme CAILLET Laurence.

Membres présents :

Mme CAILLET Laurence
Mme DOS SANTOS Marinette
Mme FERNANDES Angélique
M GATINOIS Michel
M GROSJEAN Frédéric
Mme LARUE Sandra
M LEGROS Damien
M MONNE Bernard
Mme PLOIX Stéphanie

Membres absents représentés :

Mme COCHARD Elodie Pouvoir donné à Mme CAILLET Laurence
Mme CUIF Fanny Pouvoir donné à M GATINOIS Michel
M HONERCHICK Romain Pouvoir donné à M GROSJEAN Frédéric
M MASSON François Pouvoir donné à Mme LARUE Sandra
M ORRIBE Franck Pouvoir donné à M MONNE Bernard

Membres absents :

M SIMONNOT Vincent

Secrétaire de séance : Mme PLOIX Stéphanie

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

29_2022 - Travaux de mise en accessibilité : déclaration du marché sans suite pour raisons économiques, et relance d'une consultation.
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire rappelle que l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure »

29_2022 - Travaux de mise en accessibilité : déclaration du marché sans suite pour raisons économiques, et relance d'une consultation.

Ce conseil municipal a été convoqué selon cette procédure afin de résoudre le problème lié aux résultats de l'avis d'appel à la concurrence publié sur SPL-XMARCHE pour l'exécution des travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP dans le cadre de l'ADAP (agenda d'accessibilité programmé) de BAYEL.

Le montant estimatif des travaux de VRD est de 39.914,90 € HT soit 47.897,88 € TTC

Or les résultat de l'appel d'offre ont donné les résultats suivants supérieurs de plus de 30 % des prévisions budgétaires :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
SARL MARTEL - CHAUMONT	53.750,55 €	64.500,66 €
SAS JEAN POIRIER - VSLF	58.822,50 €	70.587,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déclarer ce marché sans suite pour motif économique, les montants des offres étant bien au-delà des inscriptions budgétaires malgré renégociation,
- **DECIDE** de relancer une nouvelle mise en concurrence par consultation de plusieurs entreprises sur devis, y compris celles-ci-dessus,
- **CHARGE** le cabinet C3i Maître d'œuvre de relancer cette procédure dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, Madame le Maire informe l'assemblée que l'architecte, chargé de la mission de Maîtrise d'œuvre, par délibération du 9 décembre 2019, pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (E.R.P.), Monsieur JOUDAIN Paul, 12 rue Mitantier à TROYES (AUBE) a décidé de ne pas poursuivre sa mission, qui s'est arrêtée avant la mise en route des formalités de marché public et d'appel d'offres, d'analyse des offres et de suivi des chantiers.

Monsieur JOURDAIN Paul en a, enfin, informé Madame le Maire suite à appel téléphonique de cette dernière, étonnée du silence prolongé de l'architecte malgré de nombreux précédents appels et mails. Un écrit confirmant sa décision lui a été demandée.

Un nouveau Maître d'œuvre va donc devoir être trouvé pour poursuivre cette mission. Une procédure de consultation a d'ores et déjà été lancée.

Madame le Maire rappelle à ses collègues que ces travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux ont été estimés à 178.754 € H.T. soit 214.504,80 € TTC.

14 voix pour

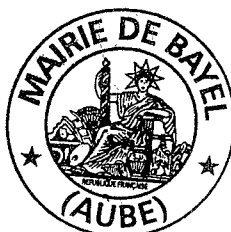
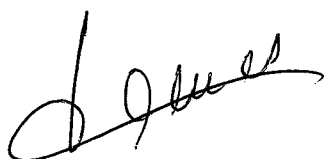
Questions diverses

Monsieur Michel GATINOIS informe ses collègues qu'une étude est en cours pour la réhabilitation du Pont de la Taillerie. Il sera nécessaire d'étudier l'implantation d'une limitation de tonnage.

Par ailleurs, il expose à l'assemblée que la commune a été alertée par Monsieur BAGOT, technicien rivière, du mauvais état d'un pilier du Pont de La Borde. Un rendez-vous devrait être pris avec la Société EQIOM pour ce problème, considérant que ledit pont est emprunté quasi exclusivement pour le fonctionnement de la carrière.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20H00.

Mme PLOIX Stéphanie
Secrétaire de séance



Mme CAILLET Laurence,
Maire

